

## **Chemin de l'Espérance - Aliénation d'un terrain communal**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre du développement de la zone artisanale du chemin de l'Espérance, la Société Auto-Méca, actuellement implantée rue Francis Clerc, a demandé à transférer son activité dans la zone artisanale du chemin de l'Espérance.

Cette entreprise connaît un développement. De ce fait, elle devait quitter la rue Francis Clerc. La Ville se propose donc d'aliéner 20 ares à détacher de la parcelle communale sise chemin de l'Espérance, cadastrée OY n° 81, moyennant le prix de 280 000 F. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur qui accepte ces conditions.

La recette de 280 000 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser la cession de 20 ares à détacher de la parcelle communale située chemin de l'Espérance moyennant le prix de 280 000 F et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.